



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 JUILLET 2018 DE L'ASA DU BOIS-DE-CISE

Le 29 juillet 2018 à 10 heures, les membres de l'Association Syndicale Autorisée du Bois-de-Cise se sont réunis en assemblée générale ordinaire, dans la salle polyvalente de Saint-Quentin-la-Motte-La-Croix-au-Bailly, sur convocation et sous la présidence de Mme Sylvie MACQUET, conformément aux dispositions des articles 10 et 11 des statuts.

Etaient présents : M. Laurent HOUBARD, représentant de la mairie d'Ault, M. Marcel LE MOIGNE, receveur municipal, et Mme Florence LE MOIGNE, comptable de l'ASA.

L'enregistrement des participants à l'entrée de la salle de réunion donne les résultats suivants :

Propriétaires présents :	45 pour 209 voix
Propriétaires représentés	87 pour 365 voix
Soit un total de	132 propriétaires pour 574 voix

Le quorum de 432 voix étant dépassé, la Présidente, Sylvie MACQUET, déclare l'assemblée générale ordinaire des propriétaires ouverte.

Secrétaire de séance : Mme Gervaise ANDRE

La Présidente souhaite la bienvenue aux propriétaires présents, à M. Laurent HOUBARD, maire-adjoint d'Ault, qu'elle remercie pour le prêt de la salle de l'ancien casino, à M. Marcel LE MOIGNE, receveur, et Mme Florence LE MOIGNE, comptable. Elle remercie la municipalité de Saint-Quentin-Lamotte pour le prêt de la sono et d'une urne. Elle précise avoir reçu un courrier de M. Benoît LEMAIRE, Sous-préfet d'Abbeville, qui nous prie de l'excuser pour son absence. Sont également excusés M. Jean-Marie GEOFFROY, secrétaire, pour des raisons de santé, et M. Bernard KINT pour des raisons familiales.

La réunion a débuté par l'évocation par Sylvie MACQUET des Cisiens disparus depuis la dernière AG. Deux décès auront marqué l'année, celui de M. Philippe ADRIANSENS et celui de M. Claude DEBEURME. Tous deux ont marqué de leur empreinte ou de leur passage le Bois de Cise, et l'ASA adresse une nouvelle fois ses plus sincères condoléances à leur famille et amis. M. Gilbert FAUQUEMBERGUE a ensuite pris la parole pour rendre hommage à M. DEBEURME en dressant le portrait et Mme Sylvie MACQUET a fait de même pour M. ADRIANSENS.

La présidente souhaite ensuite la bienvenue au nom de tous à M. Jérémy GOSSE, propriétaire de la Villa Marie-Blanche, route de la Falaise.

1 - RAPPORT MORAL

Avant de dresser le bilan moral des actions menées par la nouvelle équipe, Mme la présidente a tenu à remercier

- La municipalité d'Ault pour la subvention de 500 Euros.
- La municipalité de Saint-Quentin-Lamotte pour ses nombreuses aides substantielles. (50 Euros de subvention, prêt de matériel et de personnel, prise en charge des envois postaux pour informer les Cisiens qui ne disposent pas de mail et pour envoyer les convocations (environ 800 €), le parrainage d'un banc poétique (130 €), et le déplacement et le découpage par les agents communaux de la table d'orientation qui a permis de diminuer les différents devis d'environ 1500 €. (ce dont nous reparlerons)
- Tous les syndics pour la bonne entente et leur implication à divers niveaux
- Tous les bénévoles qui nous ont grandement aidés dans la réalisation de certains travaux et précieux conseils.
- M. le Receveur municipal, et Mme LE MOIGNE, notre comptable qui ne ménage pas ses heures de travail.
- M. Vincent COTÉ, le salarié de l'ASA, qui n'a pas non plus ménagé sa peine en 2017 et depuis.



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

Mme la présidente dresse alors l'inventaire des réalisations effectuées en précisant que le contrat aidé de Vincent COTÉ a été supprimé. Cependant, vu son sérieux, ses compétences et sa bonne connaissance du site, l'ASA a fait le choix de lui proposer un contrat (sans aide de l'Etat) de 10 h par semaine. Le coût est double pour deux fois moins de temps. Il pourra être envisagé de solliciter un PEC (Parcours emploi compétences) dès octobre prochain (subventionné à 45 %) si l'ASA y est éligible. Mme Sylvie MACQUET a ajouté que 5 h supplémentaires mensuelles avaient été octroyées à Vincent COTE depuis mai dernier, vu la tâche de travail à effectuer.

ENTRETIEN DU SITE

Les tâches d'entretien, effectuées par Vincent COTE, concernent les allées et sentiers, les massifs et le soufflage des feuilles et l'évacuation en déchetterie.

Malgré tous ses efforts, la canicule a eu des effets négatifs sur les plantations. Ces derniers temps, Vincent a arrosé comme il a pu mais des plantes ont grillé, notamment route de la Falaise où notre salarié avait pris l'initiative de composer un massif. Nous avons également perdu les fleurs de la jachère fleurie que nous avions l'intention d'implanter dans la descente à la mer. Nous avons cependant retenu l'idée d'un panneau explicatif proposé par Anny-Claire KUMS, et ce, à réaliser l'an prochain.

PLACETTE VICTOR HUGO

Dès septembre-octobre, le petit escalier de la placette Victor Hugo a dû être restauré. De nombreuses heures ont été nécessaires et ce, avec l'aide de Michel WAGON.

POSE DE LISSES OU RAMPES LE LONG DES SENTIERS PENTUS

Nous avons aussi projeté en juillet dernier de poser des lisses ou rampes le long des sentiers les plus pentus. Nous avons, pour faciliter la pose, fait l'acquisition d'une tarière pour effectuer les trous. Vincent, aidé de Michel, a débuté allée du Muguet mais lors du percement d'un trou, la tarière est tombée sur un filet rouge annonçant des fils électriques. Par mesure de sécurité, le travail a été immédiatement interrompu. Nous avons demandé à la mairie d'Ault le plan des réseaux électriques du site en décembre dernier. Nous ne les avons eus qu'en mars à une époque où Vincent a dû effectuer d'autres tâches.

GRILLAGE AU TERRAIN DE SPORT

Le grillage usagé autour du terrain de sport a été remplacé. Il nous avait été rapporté que des quads et des vélos dévalaient du haut du terrain de sport allée Marie jusqu'en bas. Par mesure de sécurité et pour éviter la dégradation du terrain, Vincent a posé un nouveau grillage sur toute sa longueur.

ARCHIVAGE DES DOCUMENTS DE L'ASA

Une autre tâche a été effectuée, un travail qui a demandé de nombreuses heures de travail. Nous avons jugé qu'il n'était pas satisfaisant de conserver au domicile de la présidente (ou de tout autre syndic) toutes les archives de l'ASA depuis 2005. Et ce dans des cartons. Tout a été ré-archivé par année et par poste et le tout déposé en mairie dans une armoire dédiée à l'ASA qui contenait également des documents antérieurs. Celle-ci est d'ailleurs presque entièrement remplie et il conviendra de demander une autre armoire de stockage à la mairie.

LA TABLE D'ORIENTATION ET LE PANORAMA

Ce point important et délicat a été longuement explicité. Mme la présidente a repris les tractations, échanges de mails et réunions qui se sont déroulées depuis juillet 2017, notamment avec la DDTM, et le Pôle de gestion du Littoral. Comme nous l'avons déjà fait savoir, l'État par le biais de la DDTM, et le Pôle de gestion du littoral, nous a contraints à retirer tout le mobilier urbain qui se trouvait dans les 30 m du bord de la falaise. Peu leur importait la table d'orientation, l'ancre et la charrue même si tous les dépliants touristiques font mention du panorama. Il ne faut ainsi pas s'étonner que les randonneurs passent outre le grillage apposé par la commune de Saint-Quentin. Nous avons contacté M. le maire de Saint-Quentin afin de voir dans quelle mesure il serait possible de reconstituer un panorama avec la table, l'ancre et la charrue, un ou deux bancs et un éventuel panneau sur Victor Hugo, le tout étant situé sur le territoire de Saint-Quentin-la-Motte afin de retrouver le même point de vue



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

sur l'entrée de la Baie de Somme. Un premier devis se montait à 12 000 euros, un second à environ 5 000 euros. Pressés par le Pôle de gestion de « faire le vide » le plus vite possible, le dessus de la table a été découpé. Celle-ci étant fêlée, elle s'est cassée en trois morceaux. Karel RIETVELD, il y a quelques jours, a été chercher les deux plus petits morceaux afin de les stocker. Les lattes de bois des deux bancs, que Vincent projetait de réutiliser pour d'éventuels travaux, ont disparu ! Nous avons fait établir deux nouveaux devis pour refaire un socle et recoller les morceaux de la table, ce que les deux entreprises nous ont assuré être possible. Les devis ont fortement diminué, grâce au découpage de la table. Ils s'élèvent maintenant à 2148 et 2600 euros. Le déplacement de l'ancre et de la charrue, si nous le souhaitons, se monte à près de 500 euros. Nous avons, depuis ce découpage, reçu des mails de Cisiens. La plupart souhaite la reconstitution du panorama mais certains y sont au contraire opposés. Mme la présidente propose donc de mener très prochainement une consultation citoyenne auprès des Cisiens à ce sujet. Une cagnotte est aussi envisagée sur le site leetchi.com pour financer si besoin un nouveau panorama. Il ne reste plus qu'à l'activer. Chacun pourra ainsi s'exprimer démocratiquement.

MOMENTS DE CONVIVIALITE

Deux moments de convivialité ont permis aux Cisiens, qui le souhaitaient, de se retrouver : en août 2017 pour les 80 ans de l'ASA (qui a regroupé environ 80 personnes) et la Fête des Voisins en juin dernier avec une trentaine de convives.

PASSAGES DE M. VALENGIN ET PARCELLE TEMOIN

Deux passages (décembre et avril derniers) ont eu lieu et une vingtaine d'autorisations d'abattage d'arbres a été donnée, en particulier pour des frênes atteints de maladie. Lors du second passage en mai dernier, nous avons interrogé l'expert forestier afin de mettre en place notre second objectif : « Réalisation d'une parcelle témoin ». Le terrain de sport a été choisi en concertation avec tous les syndics pour sa position géographique et sa fréquentation (nous avons décidé d'apposer un panneau didactique sur les abattages et élagages d'arbres). Ce terrain a aussi été choisi par mesure de sécurité pour les visiteurs avec des arbres dont les branches sont à élaguer. Nous avons d'ailleurs fait élaguer deux grosses branches en février dernier. Le coût de la parcelle témoin sera de 870 euros (devis choisi parmi 3 autres) et le projet sera réalisé en octobre prochain.

RAPPELS

Il a été rappelé le règlement général sur la protection des données et la mise en place d'un système de newsletters pour simplifier l'envoi de mails. (RGPD)

VOTE DU RAPPORT MORAL :

Il est accepté à la majorité avec 534 sur 568 voix exprimées (95,69%)

2 - SITUATION FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2016

La parole est donnée à Mme Florence LE MOIGNE qui reprend et explicite les documents envoyés aux Cisiens avec la convocation. M. le Receveur poursuit sur le sujet en expliquant qu'il faut un juste équilibre entre l'argent « en caisse » et les réalisations effectuées, les propriétaires Cisiens qui s'acquittent d'une redevance pour ce faire. M. le Receveur rappelle que les seules recettes proviennent de ces redevances et de 550 € de subventions. Ou d'opérations exceptionnelles, comme les parrainages de bancs poétiques. Mme la présidente remercie Mme LE MOIGNE pour son excellent travail et M. le Receveur. Elle ajoute que l'objectif fixé d'avoir un an d'avance de trésorerie a été atteint et que c'est important pour pallier tout problème éventuel qui pourrait survenir. Des projets sont, cependant, prévus pour l'an prochain et cette avance substantielle pourra permettre de les réaliser sans souci. D'autres projets peuvent aussi voir le jour grâce à cette « réserve », certes modeste, d'environ 21 000 € à ce jour à laquelle s'ajoutent 6000€ environ de redevances à venir.

VOTE DU RAPPORT FINANCIER

Il est approuvé à la majorité avec 534 sur 548 voix exprimées (97,44%)



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

3 - ÉLECTION DES SYNDICS

Il y a 4 postes à désigner : 3 syndics sortants : Mme Sylvie MACQUET, M. Bernard KINT, M. Michel WAGON et une démission (Mme Evelyne COLLINET)

Mme la présidente tient à préciser que Bernard Kint, a fait l'acquisition d'une autre propriété dans la région et qu'il fait, de plus, actuellement face à de graves difficultés de santé dans sa famille. Elle ajoute que pour ce qui la concerne, elle ne peut non plus poursuivre sa mission et ne sollicitera pas les suffrages. Et ce, pour des raisons professionnelles qui l'ont obligée à déménager et pour des raisons de santé qui la touche ainsi que son compagnon. Elle dit regretter vivement cette décision mais se déclare très satisfaite du travail effectué grâce à l'équipe depuis deux ans, tant sur le plan financier qu'au niveau des réalisations. Elle remercie les Cisiens dans leur grande majorité pour leur gentillesse, coopération et soutien.

Quatre candidats se sont fait connaître : Mme Sylvie BONNEMENT, Mme Pauline VAN IERSEL, M. François MORVAN et Michel WAGON. Etant absents pour des raisons familiales imprévues, Mme Gervaise ANDRE, Mme Anny-Claire KUMS et Mme Sylvie MACQUET lisent les professions de foi respectives des trois premiers candidats.

Les résultats du vote à bulletin secret sont les suivants :

Syndics	Voix sur 562 exprimées		Résultat
Sylvie BONNEMENT	476	84,69 %	Élu
Pauline VAN IERSEL	465	82,74 %	Élue
François MORVAN	402	71,53 %	Élue
Michel WAGON	553	98,39 %	Élu

L'actualisation du tableau de renouvellement du mandat des syndics est le suivant :

COLLÈGE	ANNÉE	NOMS
C	2019	François MORVAN Jean-Marie GEOFFROY Karel RIETVELD
A	2020	Gervaise ANDRÉ Laurent CHOLET Anny-Claire KUMS
B	2021	Michel WAGON Sylvie BONNEMENT Pauline VAN IERSEL

4 - QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Des questions nombreuses et récurrentes ont été posées sur la vitesse des usagers de la route dans le site, de la dangerosité de la route du Vieux-Chêne, de la route des Mouettes, du croisement de la Belle-Hortense et de la route de Blingues, entre autres.

Réponse de l'ASA

- Des courriers, adressés à la municipalité par des propriétaires concernant la vitesse, sont restés sans réponse
- La pose éventuelle de ralentisseurs ou de chicanes (voire fleuries et amovibles) relève de la DDR.
- Pose de panneaux Stop pourrait être étudiée.
- Tout ce qui concerne les routes du Vieux-Chêne et de la Grande avenue relève également de la DDR. Des contacts ont été pris avec celle-ci à l'initiative de l'ASA dès octobre 2016 pour une réunion de concertation, mais la municipalité doit être partie prenante et ce n'est pas le cas.



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

- Des contrôles de vitesse ont été réalisés par la gendarmerie suite aux interventions de l'ASA et de la mairie ... sans suite.
- Une pétition, qui a recueilli 61 signatures, a été envoyée à M. le Sous-préfet.
- Une signalétique adaptée est toujours attendue.

Questions :

- ✓ Toboggan détérioré au square Pommeranz et escalier de la descente à la mer non entièrement restauré.
- ✓ Nuisances dues aux poubelles du Cise, au stationnement de véhicules, aux poubelles non vidées au square et à la descente à la mer, nuisances dues au bruit des ventilateurs du Cise...

Réponse de l'ASA

- L'ASA ne peut malheureusement intervenir. Il faut s'adresser en mairie. M. Houbard, présent, pourra relayer ces différents points.

Question :

- ✓ Qu'en est-il de l'assainissement ? Le coût de remise aux normes ne devrait-il pas être moindre pour des résidences secondaires que pour des habitations principales ? Remise aux normes obligatoire en cas de vente ?

Réponse de l'ASA

- Mme la présidente rappelle la réunion avec M. le Sous-préfet et les trois cas de figure pour l'assainissement : 1. Système aux normes ; 2. Système non aux normes mais sans danger pour l'environnement ; 3. Système dangereux pour l'environnement. Une douzaine de propriétaires ont été identifiés comme ayant des assainissements de classe 3 et pouvaient prétendre à des subventions à environ 70 %. La plupart des Cisiens sont en classe 2. Ils n'ont donc rien à faire pour l'instant. S'ils entreprennent des travaux, il n'y aura pour eux aucune subvention. Certains sont en classe 1 suite à des ventes. Les actes notariés précisent que les assainissements, qui ne seraient pas aux normes, doivent l'être dans les 2 ans après la vente. (Délai à vérifier).

- ✓ **Question d'un Cisien à la mairie :** Les diagnostics qui ont été réalisés par la mairie n'ont jamais été communiqués aux Cisiens ? Pourquoi ? Alors qu'il serait intéressant pour eux d'étudier la possibilité d'un assainissement semi-collectif ou individuel. C'était l'objet et l'objectif de la réunion provoquée par M. le Sous-préfet.

Questions :

- ✓ **L'évacuation des déchets verts est un point très important d'autant que le Bois de Cise est un bois. Quelles solutions envisager ?**

Réponses dans l'assistance

L'achat d'un broyeur et passage de ramassage (problèmes de sécurité et d'assurance soulevés) ; lieu de stockage (problème de déchets autres qui y seraient jetés) ; demande à un maraîcher qui apprécierait cet apport végétal... L'utilisation d'un incinérateur n'est pas interdite (pour répondre à la question d'un Cisien)

Mme la présidente profite de l'occasion pour rappeler que brûler les déchets verts est interdit. Certains, malgré les rappels, continuent de le faire. A titre d'exemple, il y a quelques jours, des flammes s'élevaient à plus de 2 m de haut en bordure de propriété et ce, en pleine période de canicule.

Remarques :

- ✓ M. LAJEUNESSE fait remarquer qu'une tente a été repérée sur le terrain de sport.
- ✓ Il ajoute qu'il est stipulé dans le cahier des charges de l'ASA qu'il ne convient pas d'étendre du linge sur les balcons ou tout endroit trop visible du site.

Réponses de l'ASA

- Vu qu'elle est entièrement vide, comme l'a constaté Vincent, ce dernier l'évacuera dans les meilleurs délais.
- Pour ce qui concerne la seconde remarque, Mme la présidente répond que c'est un point en effet important pour la qualité visuelle du site et qu'il sera signalé aux Cisiens ; qu'il s'agit aussi peut-être de locataires. M. Lajeunesse ajoute que l'ASA avait à l'époque édité un petit fascicule à l'adresse des Cisiens qui louaient leur habitation. Cette idée ne manquera pas d'être reprise. Mme Sylvie Macquet a, à ce sujet, apporté plusieurs exemplaires des statuts et cahiers des charges de l'ASA, ainsi que des brochures sur la gestion du couvert boisé. Ils sont mis à la disposition de l'assistance.

Remarque :



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

- ✓ Mme ADRIANSSENS s'inquiète du passage, de la visite, voire du harcèlement de personnes du voyage proposant leurs services pour de l'élagage.
 - Nous relayons l'information à la mairie pour un passage plus fréquent des gendarmes dans le site.

Réponse de l'ASA

L'assemblée générale se termine à 12 h 30 et Mme la présidente invite les participants à s'approcher de la table où un pot de l'amitié est servi à l'attention.

La Présidente

La Secrétaire

DESTINATAIRES : Les syndics, M. le sous-préfet, Mme le maire d'Ault, M. le maire de Saint Quentin, M. le Receveur d'Ault (Trésorier), Mme Florence Le Moigne (secrétaire-comptable) et affichage sur les panneaux d'information de l'ASA du Bois-de-Cise.